

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 janvier 2020**

Objet : Plan de financement pour le raccordement de l'entreprise CIIRPO à St Priest Ligoure (87)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt janvier 2020, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 11 (dont 4 procurations) -27 voix

Votants : 11 Pour soit 27 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3 ^{ème} VP – donne pouvoir à JM Bost	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Yves RAYMONDAUD – 5 voix – 4 ^{ème} VP	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5 ^{ème} VP – donne pouvoir à A.Lagarde	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7 ^{ème} VP	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Christophe PATIER – 5 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Alain LAGARDE – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Francis COMBY – 1 voix – donne pouvoir à H. Rome	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix	Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – donne pouvoir à Y. Raymondaut	Président de la CC de Noblat

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1 ^{er} VP	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent TURPINAT - 1 voix – 6 ^{ème} VP	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre CHEVALIER – 1 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Nady BOUALI – 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix	Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Mr Didier BARDET – 1 voix	Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Mr Christian HANUS – 1 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'institut de l'Elevage C.I.I.R.P.O situé « Le Mourier » sur la commune de SAINT PRIEST LIGOURE en HAUTE VIENNE.

Les niveaux de service disponibles en cuivre sont très insuffisants par rapport aux besoins de l'entreprise.

Le coût estimatif est de 24 300 € HT.

L'entreprise participe à hauteur de 5 000 € et Axione Limousin participe à hauteur de 1 800 €.

La part publique restant à financer s'élève à **17 500 € HT**. Prestation Axione faisant l'objet d'un bon de commande inférieur à 40 000 € HT.

Le raccordement est conditionné à la prise d'un abonnement de l'entreprise auprès d'un opérateur du réseau public.

Le plan de financement suivant vous est proposé :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Région NOUVELLE AQUITAINE	8 015.00 € HT	45,80 %
Département de la HAUTE-VIENNE	3 794.00 € HT	21.68 %
Communauté de communes PAYS DE NEXON – MONTS DE CHALUS	5 691.00 € HT	32.52 %
TOTAL	17 500.00 € HT	100%

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

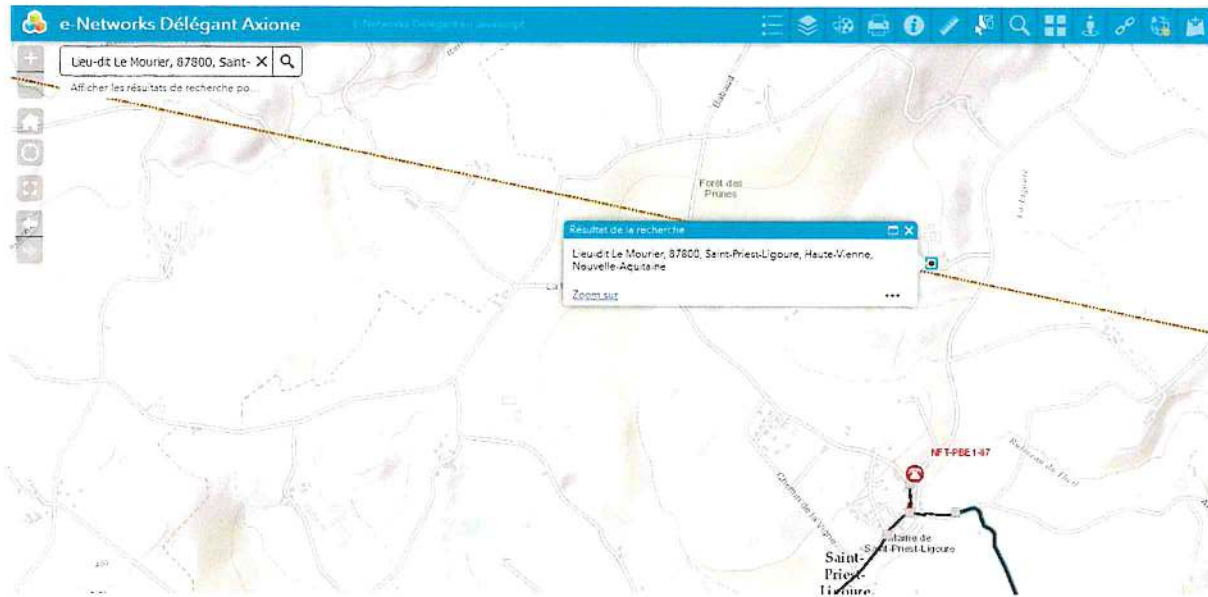
Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258726658-20200129-BUR12_066-D

BUREAU 12 - N°06-1

h

Plan de situation :



Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité,

- *la mise en œuvre de cette nouvelle opération,*
- *d'accepter le plan de financement de cette opération tel que détaillé ci-dessus,*
- *d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes dans le cadre du budget principal,*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.*

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Jean-Marie BOST", is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE", "27, bd de la Corderie", "Limoges", and "DORSAL".

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage

